

EDITO



Patrick LEVEQUE
Elu référent

L'OUGC doit transmettre au préfet, avant décembre, le bilan de campagne, ce qui implique que les demandes de déclarations de volumes sont adressées début septembre pour le bilan 2023. La connaissance du plan de répartition est aussi modifiée.

Après les différents arrêtés de 2022 qui imposaient des restrictions, votre OUGC va mettre tout en œuvre pour aider au pilotage de l'irrigation pendant ces périodes difficiles.

Différentes réflexions, comme stocker de l'eau le long des canaux : une idée qui demande des études pour valider ce projet.
Également le projet « Eau des villes - eau des champs » : une action avec nos partenaires pour développer la culture de l'eau avec les citoyens.

Enfin, une ferme pilote a été équipée de matériel innovant pour automatiser l'irrigation gravitaire et faciliter le travail des irrigants.

Attention nouveau décret : quelques changements



Article 7 du Décret n°2021-795 du 23 juin 2021, l'article R*214-31-3 du code de l'environnement en vigueur depuis le 25 juin 2021

Alinéa IX : "L'organisme unique de gestion collective transmet chaque année au préfet, **avant le mois de décembre**, un bilan de la campagne d'irrigation et de la mise en œuvre du plan annuel de répartition en vue d'une présentation pour avis aux CODERST. Ces avis sont pris en compte dans l'élaboration du plan annuel suivant".

Cela implique que l'OUGC vous enverra les demandes de volumes début septembre pour le bilan de l'année 2023.

Et c'est le plan de répartition qui est transmis au préfet "pour information aux CODERST (alinéa IV)". "L'approbation du plan par le préfet intervient dans un délai de trois mois après sa réception en préfecture. **Avant le 31 janvier n+1.**

Autre changement : **la Préfecture n'envoie plus l'autorisation individuelle :**

« Le plan annuel de répartition est publié, lorsqu'il existe sur le **site internet de l'OUGC** ».

« **L'organisme unique de gestion collective informe chaque irrigant des éléments de l'autorisation le concernant, tels que fixés par le plan annuel de répartition qui lui a été notifié, notamment les volumes et les prescriptions relatives aux modalités de prélèvement, par point et en débit par période** ».

Capteur de bout de parcelle – Martellières automatiques



Ferme pilote à Mas Thibert pour tester un capteur de bout de parcelle couplé à une martelière automatique, réglée en ouverture.

Une fois que l'eau arrive au capteur, cela envoie une information d'ouverture à la martelière. L'agriculteur reçoit la notification sur son Smartphone. Ce système permet de limiter les déplacements, d'améliorer le travail des agriculteurs et d'automatiser des irrigations de nuit. De même, si le capteur est bien positionné, cela peut engendrer des économies d'eau (cf amélioration de l'efficacité). Le capteur de bout de parcelle peut être utilisé seul également. La Chambre d'agriculture est en train de se renseigner pour intégrer ce type de matériel à des financements.



Nouveau logiciel de gestion des prélèvements

Quelques irrigants avaient été formés au logiciel de gestion des prélèvements d'eau : Gest'Ea. Les mises à jour et les évolutions de ce logiciel sont devenues obsolètes.

Dans le contexte actuel, il devient donc essentiel pour l'OUGC de mettre en place un outil de gestion des prélèvements plus dynamique et réactif. Dans ce but, la Chambre d'agriculture est en train d'acquiescer le logiciel de gestion des prélèvements d'eau agricoles appelé IryQua. Parmi ses fonctionnalités, on compte la cartographie des points de prélèvement, ce qui explique le travail de mise à jour de la base de données des puits et forages réalisé depuis septembre 2023. IryQua permet une documentation complète de chaque point de prélèvement, facilitant ainsi la gestion administrative. Ce logiciel offre également la possibilité de suivre l'historique des prélèvements et de gérer les volumes demandés, attribués et autorisés.



Logo du logiciel

Ce logiciel est également disponible sous forme d'application, ce qui va considérablement simplifier le processus de déclaration annuelle des volumes pour les agriculteurs, tout en améliorant la communication entre les irrigants et la Chambre d'agriculture. Cette communication sera facilitée grâce à un « chat » intégré et à un espace dédié à la diffusion des actualités. Cet espace permettra aussi d'améliorer la gestion des éventuels incidents d'exploitation.

L'OUGC souhaite que la majorité des irrigants puisse déclarer leurs volumes consommés via cette application Smartphone. Cela facilitera les transferts de données et réduira les erreurs liées aux déclarations papiers. Des sessions de formation de cet outil seront organisées et l'OUGC mettra en place des permanences pour vous aider dans la déclaration via l'application.

En cas d'arrêt de sécheresse, ce logiciel permettra une réactivité accrue dans la gestion des ressources en eau. Il fournira des outils avancés pour gérer les prélèvements informer rapidement les irrigants des points de prélèvement soumis à des restrictions spécifiques.

Nous espérons une mise en œuvre opérationnelle pour la saison d'irrigation 2024.

En bref

Mise à jour de la base de données des puits et forages

Un travail de mise à jour de la base de données des forages et des puits du périmètre de l'OUGC a débuté. Le but est d'être en mesure de cartographier tous les ouvrages et de faciliter le transfert de la base de données dans le futur outil de gestion.

Cette tâche est assurée par Maryam BOUIHED, nouvellement arrivée à la chambre d'agriculture des Bouches du Rhône, pour soutenir Lauriane MOREL dans la gestion de l'OUGC. Chaque adhérent dont l'installation n'est pas encore géolocalisée a été contacté par mail ou par téléphone. Nous remercions les adhérents pour leur coopération dans ce processus de mise à jour.

Création de forage agricole

Toute création de forage agricole est soumise à autorisation Loi sur l'Eau. Il est obligatoire de remplir le dossier d'incidence, via le lien internet ci-dessous : https://demarches.service-public.fr/pro_made-marche/DIOTA/demarche?execution=e1s1

Les services de la Police de l'Eau vous donneront un avis dans un délai de 2 mois. **Sans autorisation de la Police de l'Eau, il est interdit de réaliser le forage.**

La Chambre d'agriculture peut vous aider dans cette démarche.

Projet Eau des Villes & Eau des Champs



Une démarche citoyenne pour comprendre l'eau d'ici et proposer des actions pour demain.

L'ACCM en partenariat avec la Chambre d'agriculture, le CPIE du Pays d'Arles, Autrement Dit et le collectif de Riverains de Pont de Crau mènent un projet de pour renforcer la culture de l'eau sur le territoire de la Haute Crau.

Objectif : débattre, s'exprimer et réfléchir avec les élus, les citoyens, le monde agricole et les gestionnaires de canaux aux actions à mettre en œuvre sur le territoire de la Haute Crau.

Des journées à la rencontre du citoyen ont été organisées (forum des associations, marchés, Jardins Passions) pour inviter les citoyens à participer au projet et devenir « Ambassadeur de l'eau ». Une quarantaine de personnes ont répondu favorablement à notre projet. Ce groupe « Eau des Villes – Eau des Champs » contribuera à l'émergence d'actions sur le territoire. Des Rand'Eau seront organisées pour faire découvrir le cycle de l'eau sur le territoire et l'irrigation gravitaire.

En parallèle des projets classes avec les écoles primaires des hameaux de Caphan, Moulès, Raphèle et Pont-de-Crau seront organisés afin de faire découvrir l'eau et l'agriculture de la Crau aux enfants.

Le projet se déroulera de septembre 2023 à juin 2024, avec différents temps forts. Un temps de restitution aura lieu en fin de projet avec l'ensemble des acteurs : scolaires, élus, agriculteurs, gestionnaires de canal, partenaires du projet. Plus d'informations sur la page Facebook Eau des Villes – Eau des Champs ou par mail : eauvilleset-champs@gmail.com

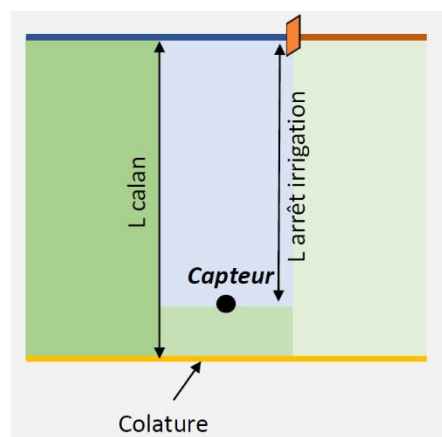
Améliorer l'efficacité de l'irrigation gravitaire

Cet article résume les résultats du stage de Loriane Pignard, stagiaire à la CA13 en 2023, en préparation d'un diplôme d'ingénieur agronome à l'Institut Agro Montpellier et à AgroParisTech.

Afin d'améliorer l'efficacité de l'irrigation gravitaire du foin de Crau, il est possible de placer un capteur en bout de calan, qui envoie un signal de fermeture à la martellière dès que la lame d'eau l'atteint. Cette approche vise à réduire les pertes par colature mais sa difficulté réside dans le positionnement optimal du capteur, permettant d'assurer une irrigation adéquate et sans pertes.

Au cours de ce stage, l'avancement de la lame d'eau, et donc la position idéale du capteur ont été modélisées à l'aide du logiciel WinSRFR. Des expérimentations ont été menées pour prédire cette position en fonction du débit, de la pente, des caractéristiques du sol et de la rugosité de la parcelle (liée à la hauteur du foin).

Cette modélisation de l'avancée de la lame d'eau a également permis de simuler des restrictions de débit en période de sécheresse. Dans les exploitations étudiées, en cas de restriction de 20%, il serait nécessaire d'espacer les tours d'eau de 10 jours pour irriguer l'ensemble des parcelles. En cas de restriction de 30%, une irrigation complète deviendrait impossible, malgré la diminution des pertes en colature.



QUOI DE NEUF ?

Evènement de clôture du GIEE

28 avril 2024 – Retenez la date

Depuis 2021, l'ASA de la Haute Crau et la Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône co-anime le GIEE Eau'Top sur le périmètre de la Haute Crau.

Pour rappel, ce GIEE portait sur 5 volets :

- Modernisation de l'irrigation gravitaire
- Réduction des intrants et ficelles
- Limiter les phytosanitaires : outils de désherbage mécanique
- Labellisation en HVE ou AB
- Evènement et communication sur l'eau et l'agriculture en Crau

Le 28 avril 2024, une journée à la Jumenterie (13310) sera organisée, dédiée aux enjeux de l'eau et de l'agriculture :

- Rand'Eau entre les 2 canaux (5 km)
- Marché de producteurs locaux
- Repas avec produits locaux
- Explication de la composition floristique des prairies de Foin de Crau par une botaniste
- Présentation de vieux tracteurs

On compte sur votre participation.

OUGC nappe de Crau

Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône
22 avenue Henri Pontier - 13626 Aix en Provence Cedex 1



Lauriane MOREL

Animatrice OUGC nappe de Crau
Tel : 06 30 51 44 09 - Fax : 04 42 23 81 08
Mail : l.morel@bouches-du-rhone.chambagri.fr
ougc-crau@bouches-du-rhone.chambagri.fr
Site internet : www.ougc13.fr

Agenda

Dates importantes

- **09/11/2023** : comité citoyen Eau des Villes et Eau des Champs
- **30/11/2023** : Rapport annuel au préfet et plan de répartition
- **31/01/2024** : Plan annuel de répartition
- **Février 2024** : formation au logiciel Iry'Qua
- **Avril 2024** : autorisation de prélèvement et validation du plan de répartition de l'OUGC
- **28/04/2024** : Evènement fin GIEE Eau'Top
- **Eté 2024** : mise en place de système d'informations rapide aux irrigants

Arb'Eau Crau 2024

- **Hiver 2024** : formation tensiomètres et sondes capacitives (en projet)
- **Printemps 2024** : journées techniques matériel d'irrigation, variétés et nouvelles cultures (en projet)
- Les arboriculteurs seront contactés au cours de l'automne par Maryam BOUIHED pour connaître les besoins en formations et journées techniques.

L'OUGC rassemble tous les irrigants de la nappe de Crau, « Les Echos » est aussi votre bulletin.

N'hésitez pas à nous faire part de vos actualités ou de vos témoignages

Avec le soutien financier de :



Groupama
MÉDITERRANÉE



Avec la contribution financière du compte d'affectation spéciale développement agricole et rural CASDAR

 **MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION**

Liberté Égalité Fraternité

Pour recevoir le bulletin de l'OUGC directement chez vous, merci de communiquer votre adresse mail à :

l.morel@bouches-du-rhone.chambagri.fr